

**Jean-Bernard GHRISTI**  
**Avocat au Barreau de DRAGUIGNAN**  
15, Rue Jean Aicard – 83700 SAINT RAPHAEL

**James TURNER**  
**AARPI PLATON - MAGNE - TURNER**  
**Avocats associés**  
6, Rue Molière - 83000 TOULON  
Email : **contact@pmt-avocats.fr**  
Tél. : 04.94.93.64.64  
**Site internet : www.pmt-avocats.fr**

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT**

**UN STUDIO, UNE CAVE, UNE AIRE  
DE STATIONNEMENT ET UN BOX**

Situés dans une résidence avec gardien, piscine et tennis,  
dénommée « Les Balcons des Arènes »  
sis à FREJUS (83600), 173 Rue d'Auriasque.

**MISE A PRIX : 50.000,00 €**  
**(CINQUANTE MILLE EUROS)**

Visite assurée par **Me Patrick LAURE**,  
Commissaire de Justice, sur place,  
**le Vendredi 17 Mai 2024 de 9 h 15 à 10 h 15.**

**L'ADJUDICATION AURA LIEU**  
**LE VENDREDI 31 MAI 2024 à 9 heures 30,**  
aux enchères publiques, à l'audience  
du Juge de l'Exécution Immobilier  
**près le Tribunal Judiciaire de DRAGUIGNAN,**  
au Palais de Justice de ladite ville, Rue Pierre Clément.

**La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :**

**Monsieur le Comptable du Pôle de Recouvrement Spécialisé du VAR**, agissant en qualité de Comptable des Finances Publiques, domicilié en les bureaux du PRS, Cité Administrative de Lorgues, 20 Place Noël Blache, 83081 TOULON Cedex,

Ayant pour Avocat constitué **Maître Jean-Bernard GHRISTI**, Avocat au Barreau de DRAGUIGNAN, plaidant par **Maître James TURNER**, membre de l'**AARPI PLATON - MAGNE - TURNER**, Avocats associés au Barreau de TOULON.

### **DESIGNATION DES BIENS :**

Dans un ensemble immobilier dénommé « Les Balcons des Arènes » sis à FREJUS (Var/83600), 173 Rue d'Auriasque, cadastré section BL n° 262 pour 01 ha 89 a 22 ca et BL n° 264 pour 05 a 60 ca :

- Un studio situé au 3<sup>ème</sup> étage du bâtiment A, formant le **lot N° 953** et les 170/99.990èmes de la propriété du sol et des parties communes générales. D'une superficie de **22,58 m²**.

Logement inoccupé disposant : d'une entrée, séjour/cuisine avec loggia fermée, salle de bains, toilettes.

- Une cave située au sous-sol du bâtiment A, formant le **lot N 1.002** et les 10/99.990èmes de la propriété du sol et des parties communes générales, portant le 78.

- Une aire de stationnement formant le **lot N° 358** et les 10/99.990èmes de la propriété du sol et des parties communes générales. Pour une voiture automobile portant le numéro 190, située à l'extérieur de la résidence.

- Un box d'environ **11,90 m²**, situé au parking cen-

tral formant le **lot N° 19**, inoccupé, et les 30/99.990èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

L'ensemble des peintures est en état, les sols carrelés, en état.

La cuisine dispose d'un plan de travail avec évier inox, plaque de cuisson, et placards hauts et bas en état. Chaudière gaz Thermor hors d'usage.

Résidence avec gardien, piscine et tennis.

L'ensemble immobilier ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété dressé par Maître COMBE, Notaire, en date du 18/12/1980, publié au 1<sup>er</sup> Bureau des Hypothèques de DRAGUIGNAN le 10/03/1981, volume 4532 n° 1, modifié selon acte de Maître COMBE, Notaire, en date du 12/08/1981, publié 22/09/1981, volume 4904 n° 2, modifié par acte de Maître COMBE, Notaire, du 12 août 1981, publié le 22/09/1981, volume 4904 n° 1, modifié par acte de Maître COTTAREL, Notaire, du 07/05/1985, publié le 23/05/1985, volume 7346 n° 4, modifié par acte de Maître JURION, Notaire, du 28/07/1987, publié le 11/08/1987, volume 87 P n° 7193, modifié par acte de Maître JURION, Notaire, du 28/07/1987, publié le 11/08/1987, volume 87 P n° 7192 et modifié selon acte de Maître CARRIER, Notaire, du 02/03/1999, publié le 24/03/1999, volume 99 P n° 3586.

### **CONDITIONS POUR ENCHERIR :**

Les enchères ne seront reçues, conformément à la loi, que par le ministère d'avocats postulant près le Tribunal Judiciaire devant lequel la vente est pour-

suivie. Depuis le 01/09/2019, tout enchérisseur doit remettre préalablement, à son Avocat, l'attestation prévue à l'Article R 322-41-1 du Code des procédures Civiles d'Exécution qui dispose « Avant de porter les enchères, lorsque l'immeuble saisi est un immeuble à usage d'habitation ou un fonds de commerce d'un établissement recevant du public à usage total ou partiel d'hébergement, l'avocat se fait remettre par son mandant une attestation sur l'honneur indiquant s'il fait l'objet ou non d'une condamnation à l'une des peines mentionnées à l'Article L.322-7-1 et, lorsque le mandant est une personne physique, si le bien est destiné ou non à son occupation personnelle. Si le mandant est une SCI ou en SNC, il indiquant également si ses associés et mandataires sociaux font l'objet ou non d'une condamnation à l'une de ces peines. Lorsque le mandant est une personne physique l'attestation mentionne ses nom, prénoms, date et lieu de naissance et domicile, ainsi que, lorsqu'il est né à l'étranger, les nom et prénoms de ses parents. Lorsque le mandant est une personne morale, l'attestation mentionne sa dénomination et son numéro SIREN. S'il s'agit d'une SCI ou SNC, l'attestation mentionne également pour ses associés et mandataires sociaux, l'ensemble des informations requises, tant pour les personnes physiques que morales. L'attestation est datée et signée par le mandant. » Il devra en outre lui remettre un chèque de banque à l'ordre de la CARPA ou une caution bancaire irrévocable du dixième de la mise à prix, sans que le montant de cette garantie ne puisse être inférieur à 3.000 €.

**SITE INTERNET :** Les pièces afférentes à la présente procédure et notamment le cahier des condi-

tions de vente et le procès-verbal descriptif de l'immeuble sont consultables sur le site : **pmt-avocats.fr**, site sur lequel une estimation approximative des frais et émoluments de vente peut être pratiquée.

### **OBSERVATIONS :**

Au cas où la vente des biens ci-dessus désignés donnerait lieu à la perception de la TVA, cette taxe sera de convention expresse et dans tous les cas à la charge de l'adjudicataire, payable au même titre que les frais, en sus du prix d'adjudication qui s'entendra hors taxe.

### **ENCHERES ET MISE A PRIX :**

L'adjudication aura lieu le **Vendredi 31 Mai 2024 à 9 h 30**, aux enchères publiques, à l'audience du Juge de l'Exécution Immobilier près le Tribunal Judiciaire de DRAGUIGNAN, au Palais de Justice de ladite ville, Rue Pierre Clément.

**MISE A PRIX : 50.0000,00 €**  
**Frais et droits en sus.**

Pour tous renseignements, s'adresser aux Avocats du Barreau de DRAGUIGNAN qui ont, seuls, qualité pour enchérir et, pour prendre communication du cahier des conditions de la vente le consulter au Greffe du Tribunal Judiciaire de DRAGUIGNAN, Rue Pierre Clément, où il a été déposé en rappelant le numéro de CDCV suivant : **23/07777** ou au Cabinet de Me TURNER.

**Signé : James TURNER**